

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)

Mesdames, Messieurs,

Le vaccin Moderna est désormais disponible à la commande par les professionnels de la ville. Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités de la prochaine session de commande en flacons de vaccins Moderna et Janssen à partir du 17/05.

Ce document s'articule en trois parties :

- I) **VACCIN MODERNA**
- II) **VACCIN JANSSEN**
- III) **VACCIN ASTRAZENECA**

Il comporte deux annexes :

Annexe 1 : Moderna en ville - Conditions de stockage, transport et étiquetage

Annexe 2 : Moderna en ville - Procédure et FAQ à destination des grossistes-répartiteurs (document Santé publique France)

I. MODALITES DE COMMANDE DU VACCIN MODERNA

Le portail de télé-déclaration (<https://declarations-pharmacie.ars.sante.fr>), ouvrira du lundi 17 mai au matin au mardi 18 mai à 23h pour la commande des pharmaciens et des médecins en vaccin Moderna. Les médecins peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le [DGS-Urgent N°2021_19](#).

Volumes ouverts à la commande : chaque médecin aura la possibilité de commander 1 flacon. Chaque officine pourra commander jusqu'à 2 flacons.

Les professionnels de santé situés dans les zones éloignées de centres de vaccination sont tout particulièrement invités à commander des vaccins afin de faciliter l'accès de la vaccination à nos concitoyens.

Dates de livraison en officine : les premiers flacons de vaccin Moderna commandés la **semaine du 17 mai seront livrés le jeudi 27 et le samedi 29 mai**. En fonction des volumes commandés, une partie des flacons pourrait être livrée la semaine suivante, voire la semaine d'après.

Confirmation de livraison : un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison sera envoyé le 21 mai aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les médecins) et aux médecins (volumes qui leur sont destinés). Les rendez-vous de vaccination peuvent être planifiés à compter de la réception de cet email et positionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison des vaccins.

Les contraintes logistiques inhérentes au vaccin Moderna ne nous permettent pas d'envisager son déploiement en ville dans les territoires d'Outre-mer. Les ARS concernées ont toutefois été informées de la possibilité, à titre exceptionnel et uniquement dans ces territoires, de mettre à disposition des professionnels de ville des doses de vaccin à ARNm.

Si un flacon de vaccin Moderna n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé en respectant scrupuleusement toutes les modalités de conservation et transport de ce vaccin, ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les médecins avant de redistribuer les doses qui leurs étaient initialement attribuées.

Modalités de livraison, délivrance, transport et utilisation du

vaccin Moderna : les professionnels de santé sont invités à consulter et respecter scrupuleusement les conditions de transport, stockage, délivrance et utilisation du vaccin Moderna. Elles sont décrites dans les documents suivants :

- **L'annexe 1 de ce DGS-Urgent** : Moderna en ville - Conditions de stockage, transport et étiquetage ;
- **L'annexe 2 de ce DGS-Urgent** : Moderna en ville - Procédure et FAQ à destination des grossistes-répartiteurs (document Santé publique France) ;
- **La fiche technique du vaccin Moderna**, disponible sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_-_preparation_et_modalites_d_injection_du_vaccin_covid-19_vaccine_moderna.pdf

II. MODALITES DE COMMANDE DU VACCIN JANSSEN

Le portail de télé-déclaration (<https://declarations-pharmacie.ars.sante.fr>), ouvrira du lundi 17 mai au matin au mardi 18 mai à 23h pour la commande des pharmaciens et des médecins en vaccins Janssen. Les médecins peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le [DGS-Urgent N°2021_19](#).

Volumes ouverts à la commande : chaque médecin aura la possibilité de commander 1 flacon. Chaque officine pourra commander jusqu'à 2 flacons.

Dates de livraison en officine : les flacons commandés le 17 et le 18 mai seront livrés entre le mercredi 26 et le vendredi 28 mai. En fonction des volumes commandés, une partie des flacons pourrait être livrée la semaine suivante.

Confirmation de livraison : un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison sera envoyé le 21 mai aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les médecins) et aux médecins (volumes qui leur sont destinés). Les rendez-vous de vaccination peuvent être planifiés à compter de la réception de cet email et positionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison des vaccins.

Si un flacon de vaccin Janssen n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels de santé avant de redistribuer les doses qui leurs étaient initialement attribuées.

III. MODALITES DE COMMANDE DU VACCIN ASTRAZENECA

Les premiers flacons de vaccin AstraZeneca commandés la semaine du 10 mai seront livrés les 19 et 20 mai. Les volumes restants seront livrés entre le mercredi 26 et le vendredi 28 mai.

Compte tenu des volumes d'approvisionnement limités en vaccin AstraZeneca, il a été décidé de ne pas ouvrir le portail de télé-déclaration la semaine du 17 mai pour la commande de ce vaccin.

Nous vous remercions par avance pour votre engagement.

Vous retrouverez l'annexe 1 ci-dessous, et retrouverez le présent message et l'annexe 2 sur.

Laetitia BUFFET
SALOMON

Pr. Jérôme

Responsable de la Task Force Vaccination Directeur général de la santé

Annexe 1 : Moderna en ville - Conditions de stockage, transport et étiquetage

Les conditions de transport et de conservation présentées dans les procédure et FAQ destination des grossistes-répartiteurs mis à disposition par Santé publique France (Annexe 2) sont ici applicables, notamment pour la réception et la conservation des vaccins par les grossistes-répartiteurs.

Concernant l'expédition vers les officines, les flacons sont expédiés en l'état, sans étape de décongélation préalable. Comme rappelé dans les DGS-urgents précédents, le vaccin non ouvert peut être conservé à une température entre 2 °C et 8 °C, à l'abri de la lumière, pendant **30 jours au maximum**.

Les grossistes-répartiteurs, au moment de l'expédition vers les officines calculent la date limite de conservation à 2-8°C immédiatement après la sortie du flacon du congélateur à -20°C suivant la formule : Décongélation JJ/MM/AA => péremption JJ-1/MM+1/AA, et l'apposent sur la nouvelle étiquette de conditionnement (cf. annexe 2).

La nouvelle date de péremption ne peut être supérieure à la date de péremption à -20°C mentionnée sur le flacon. **Une fois décongelé, le vaccin ne doit pas être recongelé.**

Les contraintes de stockage et de transport à 2-8°C sont :

- Transport à pied : moins de 1 heure
- Véhicule motorisé : moins de 12 heures

Le transport doit être effectué dans un équipement isotherme qualifié

pour maintenir la température entre 2°C et 8°C jusqu'à la livraison à l'officine, contenir des dispositifs de calage adaptés. Le vaccin doit être manipulé avec précaution.

Les étiquettes pré-remplies correspondant au modèle suivant, imprimées en noir et blanc, sont associées à chaque livraison de vaccin :

Moderna COVID-19 Vaccine (10 doses)
Lot n° :
Date de sortie de stockage -20°C : JJ/MM/AAAA
Date de péremption à 2-8°C : JJ-1/MM+1/AAAA
Date et heure d'élimination :

Leur nombre peut être plus important que le nombre de flacons effectivement livrés. La nouvelle date de péremption après décongélation est mentionnée sur chaque étiquette.

Concernant les pharmaciens d'officine, le vaccin « Moderna Covid-19 Vaccine » peut être transporté jusqu'à 12 heures à 2-8°C en cumulé (transport du grossiste-répartiteur vers officine + transport officine vers cabinet médical). Le temps de transport du répartiteur vers l'officine ne dépassera pas 7 heures. **En conséquence le temps de transport de l'officine vers le cabinet médical ne peut excéder 5 heures.**

Si la durée du transport du grossiste-répartiteur vers l'officine devait dépasser 7 heures, une communication spécifique du grossiste-répartiteur associé à la livraison des flacons indiquerait le nouveau temps de transport résiduel.

Attention : si la durée de transport depuis le grossiste-répartiteur est courte (moins de 2 heures 30 minutes), il est possible que les flacons arrivent encore congelés. Les placer à 2-8°C pour achever leur décongélation avant utilisation ou envoi aux effecteurs.

Concernant la gestion de l'étiquetage par le pharmacien et l'effecteur :

Lors de la réception des flacons le pharmacien doit immédiatement ré-étiqueter chaque flacon. Aucun flacon ne peut être conservé sans être ré-étiqueté. Après apposition des étiquettes, les étiquettes surnuméraires de la planche doivent être détruites immédiatement.

Le pharmacien vérifie la date de péremption à 2-8°C indiquée sur l'étiquette qui doit correspondre à la date la plus courte entre la date de péremption de 30 jours à 2°C/8°C et la date de péremption de 7 mois à - 20°C.

La date et heure d'élimination du vaccin après ouverture du flacon, soit 6 h après ouverture est à remplir par l'effecteur.

Annexe 2 : Moderna en ville - Procédures et FAQ à destination des grossistes-répartiteurs

Réception, stockage et approvisionnement des officines de ville en vaccins Covid-19 Moderna. Le document Santé publique France est accessible.

Procédures et FAQ à destination des grossistes-répartiteurs Réception, stockage et approvisionnement des officines de ville en vaccins Covid-19 Moderna

Version courte 1.0_12/05/2021

I. Contacts clés

Pour toute question relative à des problématiques de livraison et de conditions de transport, le contact unique des grossistes-répartiteurs est l'établissement expéditeur, c'est-à-dire le dépositaire ayant livré.

Pour toute question relative à des demandes d'information médicale ou

scientifique, déclaration de pharmacovigilance ou réclamation sur la qualité du vaccin Moderna, le contact des grossistes-répartiteurs est le laboratoire Moderna.

II. Modalités de réception et préparation par les agences grossistes-répartiteurs

1. RECEPTION

- Les agences de répartition reçoivent les colis via deux flux :
o Les vaccins sont livrés par les dépositaires de Santé publique France (SpF) selon la région de votre agence sous forme de boîtes de 10 flacons.
o Le matériel d'injection est livré par 7 plateformes, selon la région de votre agence
- La réception chez les grossistes-répartiteurs des vaccins doit être traitée de manière prioritaire afin de limiter au maximum le passage du vaccin hors d'un environnement à température contrôlée à -20°C. /!\ La durée maximale de transfert vers l'enceinte -20°C est de l'ordre de 5 minutes en environnement non réfrigéré.
- Le stockage chez les grossistes-répartiteurs (GR) se fait en -20°C. Les agences doivent être équipées de congélateurs -20°C pour opérer ce flux.

2. PREPARATION DES COLIS POUR LIVRAISON AUX OFFICINES

L'agence de répartition prépare le colis contenant les vaccins, la boîte de matériel d'injection et les étiquettes indiquant la nouvelle date de péremption selon les quantités par officine indiquées dans l'ordre de transport.

Les vaccins sont stockés à -20°C et expédiés vers les officines en 2-8°C.

